



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné qu'à sa séance ordinaire du 10 décembre 2018, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) pour l'immeuble situé au 25, 56^e Avenue, sur le lot portant le numéro 1 524 661 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- de permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment à une distance de 1,5 mètre de la ligne latérale, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un nouveau bâtiment unifamilial, une marge latérale minimale de 3,0 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 22 novembre 2018.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of December 10, 2018, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law on zoning (2710), regarding the immovable located at 25, 56^e Avenue, on lot number 1 524 661 of cadastre du Québec.

This exemption would:

- to allow, the installation of a new building at a distance of 1.5 metre from the side lot line, despite the fact that the By-law stipulates, for a new single-family building, a minimum side setback of 3.0 metres.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this November 22, 2018.